

**BELSENTES**  
**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 OCTOBRE 2024**

- Approbation du procès-verbal du 26 juin 2024
- **Délibérations :**
  - DM 3
  - DM 4
  - Rapport triennat d'artificialisation des sols couvrant la période du 01/01/21 au 31/12/23.
  - Coupe de bois 2025
  - Délégués PLUI (titulaire et suppléant)
  - Subventions aux associations
  - Festivités de fin d'année
  - Avenant – Cantine (part Auberge)
  - Convention cantine – Citée scolaire
  - ATC SDEA
- Questions diverses :
  - Rapports Val'Eyrieux : eau / assainissement et tourisme
  - Inventaire fléchage PNR

**Approbation du procès-verbal du CM du 26/06/2024**

Il est demandé aux conseillers municipaux d'approuver le procès-verbal du dernier conseil municipal pour affichage et diffusion

*Approuvé à l'unanimité*

**DM 3**

Suite à une erreur d'imputation des subventions reçues au compte 1311, il est nécessaire de procéder à une écriture de régularisation comme suit :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b>INVESTISSEMENT</b>				
D-1311 : Subv. transf. Etat et établissements nationaux	0.00 €	28 500.00 €	0.00 €	0.00 €
D-1311-2021 BAT DIV : BATIMENTS LOCATIFS	0.00 €	100 308.13 €	0.00 €	0.00 €
D-1311-2022 - TRAVERSE : TRAVERSE ST JULIEN LAB	0.00 €	20 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1321-2021 BAT DIV : BATIMENTS LOCATIFS	0.00 €	0.00 €	0.00 €	100 308.13 €
R-1321-2022 - MENUISER : CHANGEMENT MENUISERIES ECOLE	0.00 €	0.00 €	0.00 €	28 500.00 €
R-1321-2022 - TRAVERSE : TRAVERSE ST JULIEN LAB	0.00 €	0.00 €	0.00 €	20 000.00 €
<b>TOTAL 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>148 806.13 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>148 806.13 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>148 806.13 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>148 806.13 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>148 806.13 €</b>		<b>148 806.13 €</b>

*Approuvé à l'unanimité*

**DM4**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de procéder à une écriture de régularisation comme suit concernant les versements du périscolaire à la Communauté de communes Val'Eyrieux.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-023 : Virement à la section d'investissement	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-05088 : Autres charges diverses de gestion courante	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 65 : Autres charges de gestion courante</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	10 000.00 €	0.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-2313 : Constructions (en cours)	10 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>10 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>-10 000.00 €</b>		<b>-10 000.00 €</b>

*Approuvé à l'unanimité*

### **Premier rapport triennal d'artificialisation des sols couvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2023**

La Loi n°2021-1104 du 22 août 2024 a inscrit les territoires dans une trajectoire ZAN (Zéro Artificialisation Nette), trajectoire d'ores et déjà intégrée dans le Schéma de Cohérence Territoriale Centre Ardèche.

Dans ce sens Monsieur le maire présente le rapport du SCoT : la superficie de la consommation foncière totale est de 2.2959 ha (répartie entre 1.66 agricoles et 0.63 en résidentielle)

Ce calcul a été transmis par le Symca. Les surfaces sont calculées de la façon suivante :

Surface du bâtiment et dans un périmètre de 20 m autour de chaque bâtiment.

*Pour plus d'information : <https://fromsmash.com/BELSENTES>*

*Approuvé à l'unanimité*

### **Coupe de bois 2025**

Proposition de Mr Loïc CHARDON de l'ONF concernant les coupes de bois pour 2025 en forêt communale relevant du Régime Forestier : 3 coupes de bois : 75m<sup>3</sup> + 200 m<sup>3</sup> et 140m<sup>3</sup>

*Approuvé à l'unanimité*

### **Désignation d'un délégué titulaire et suppléant pour le PLUI**

Suite à la Conférence des Maires du 23/05/2024, il a été présenté la Charte de gouvernance du PLUI.

Ce document prévoit que chaque commune désigne un représentant titulaire et un suppléant qui siègera à la commission PLUI.

Pour information, il y aura environ 6 réunions par an.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal désigne Dominique BRESSO comme titulaire et Raymond FAYARD comme suppléant.

### **Subvention aux associations**

Chaque année, la commune verse une subvention aux associations communales :

- 120 euros pour : Amis des Nonières, ABC, Pétanque Nonières, ACCA Les Nonières, ACCA Saint Julien Labrousse, Ateliers du mercredi, Club des Bruyères, Club des Jeunes, N'œuf de cœur, Ateliers créatifs, Gym détente.
- 50 euros pour l'Association Médicale des Boutières

*Approuvé à l'unanimité*

### **Festivités de fin d'année (enfants et aînés)**

Pour le Noël des enfants, il a été proposé de retenir 3 commerces de proximité pour les présents de Noël à destination des enfants de moins de 10 ans.

Ces commerces sont : Sajou Noailhat à Lamastre, l'Arbre à Feuilles à Lamastre et Raminagrobis au Cheylard. Chaque enfant concerné sera destinataire d'un bon d'une valeur de 20 € qui leur sera offert lors du spectacle de Noël du samedi 14 décembre.

Pour les aînés, un repas sera prévu le 1<sup>er</sup> mars et pour les + de 75 ans ne pouvant pas venir au repas, ils recevront un colis.

*Approuvé à l'unanimité*

Les vœux du Maire auront lieu le samedi 11 janvier à 17h à la salle des fêtes de St Julien Labrousse.

### **Avenant cantine (part Auberge)**

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer un avenant au bail établi entre Mr Hajji l'Auberge L'Art des Chemins et la commune de Belsentes pour la gestion des repas de la cantine scolaire.

Le présent avenant indique un montant de base de 130 € par jour de cantine pour les frais de mise à disposition du personnel et des locaux + prise en charge des repas au Cheylard.

Cet avenant temporaire est mis en place suite aux problèmes de santé rencontrés par Mr Hajji.

*Approuvé à l'unanimité*

### **Convention cantine avec cité scolaire**

Le conseil municipal autorise Mr le Maire à signer une convention d'achat des repas avec la cité scolaire du Cheylard pour la cantine.

Le prix fixé par repas pour 2024 est de : 3.05 €

*Approuvé à l'unanimité*

### **ATC SDEA**

La convention que la commune a signé avec le SDEA pour l'Assistance Technique aux Collectivités dans le domaine de la voirie arrive à échéance le 31/12/2024. Il convient de la renouveler au 01/01/2025.

Le tarif est de 2.75 € par habitant (569 habitants)

*Approuvé à l'unanimité*

### **Questions diverses :**

- Monsieur le Maire présente plusieurs rapports de Val'Eyrieux : eau / assainissement et tourisme.
- Inventaire fléchage PNR : il convient de faire un inventaire du fléchage déjà en place sur la commune et voir ce qu'il faut prévoir de rajouter en 2025.
- Les travaux de réhabilitation des logements de la salle des fêtes seront terminés en février. Dans la continuité des tarifs appliqués sur les logements actuels existants, les loyers des 3 nouveaux appartements seront les suivants :

<b>Rez de chaussée T4</b>	<b>1<sup>er</sup> étage T3</b>	<b>1<sup>er</sup> étage studio</b>
86 m <sup>2</sup>	60 m <sup>2</sup>	18 m <sup>2</sup>
473 € loyer + 63 € charges chauffage inclus	342 € loyer + 50 € charges chauffage inclus	158 € loyer + 22 € charges chauffage inclus